KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 11 pages
Référence : OF / DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres - 68100 MULHOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CONSTRUIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principaux postes d'actif et de passif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Mulhouse, le 15 mai 2015

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

PASSIF

ACTIF		31-12-2014	31-12-2013		31-12-2014	31-12-2013
ACTIF IMMOBILISE				**FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES**		
Progiciels :	12 284,00			Réserve pour projet associatif :	91 469,41	91 469,41
- Amortissements :	-12 284,00	0,00	0,00	Réserve pour fonds de roulement :	91 469,41	91 469,41
Matériel et outillage :	130 998,19			Réserve pour risques d'emploi :	121 012,50	121 012,50
- Amortissements :	-95 628,19	35 370,00	35 476,46	Réserve pour investissement :	43 029,70	43 029,70
Matériel de transport :	216 823,22			Excédents cumulés reportés :	112 195,93	90 603,39
- Amortissements :	-181 713,96	35 109,26	47 750,12			
Mat. mob. bureau & info. :	32 115,55			*Subventions d'investissement sans droit de reprise*		
- Amortissements :	-26 259,97	5 855,58	6 868,09	*affectées à des biens renouvelables par l'association*		
Titres et parts sociales :	44 262,50			Subvention d'investissement - Etat :	117 295,40	105 719,40
- Provisions :	0,00	44 262,50	29 789,75	Subvention d'investissement - Département du Haut-Rhin :	10 744,00	10 744,00
Comptes à terme CCM :		281 510,50	266 325,46	Subvention d'investissement - Fondation Vinci :	20 000,00	20 000,00
Cautionnements :		2 637,36	2 637,36	Subvention d'investissement - Région Alsace :	32 946,00	27 581,00
Prêts au personnel :		4 000,00	3 248,00			
				EXCEDENT ou DEFICIT :	*48 880,01*	*21 592,54*
				PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
				Provisions pour indemnités de rupture contrat de travail :	543,00	0,00
				Provisions pour indemnités de fin de carrière :	32 843,00	23 305,00
ACTIF IMMOBILISE (I) :		**408 745,20**	**392 095,24**	**FONDS PROPRES & ASSIMILES (I) :**	**722 428,36**	**646 526,35**
ACTIF CIRCULANT				**DETTES ET ASSIMILEES**		
Créances et comptes rattachés				**Dettes de fonctionnement**		
Clients :		225 671,34	226 496,73	Fournisseurs et comptes rattachés :	15 269,25	12 919,24
Clients douteux :		806,65	806,65	Fournisseurs - Factures non parvenues :	6 592,28	6 258,24
- Provisions pour créances douteuses :		-674,46	-674,46	Dettes relatives au personnel :	183 941,80	160 012,26
Clients - Factures à établir :		2 527,20	2 473,33	Etat - Dettes fiscales :	64 360,22	53 538,00
Etat - Subventions à recevoir :		23 740,72	21 294,43	Etat - TVA sur factures à établir :	935,88	3 903,89
Etat - TVA sur factures non parvenues :		1 096,57	1 007,12	Autres dettes :	39,43	0,00
Etat - CICE :		85 181,00	33 129,00			
Autres créances :		7 076,08	25 314,43			
Disponibilités						
Crédit Mutuel - Compte de dépôt :		131 277,95	121 499,98			
Crédit Mutuel - Effets à l'encaissement :		35 463,72	34 101,55			
Crédit Mutuel - Comptes-courants :		72 708,75	20 134,08			
Crédit coopératif :		0,00	5 278,90			
ACTIF CIRCULANT (II) :		**584 875,52**	**490 861,74**	**DETTES ET ASSIMILEES (II) :**	**271 138,86**	**236 631,63**
Comptes de régularisation (III)				**Comptes de régularisation (III)**		
Charges constatées d'avance :		204,00	201,00	Produits constatés d'avance :	257,50	0,00
TOTAL DE L'ACTIF (I)+(II)+(III) :		**993 824,72**	**883 167,98**	**TOTAL DU PASSIF (I) + (II) + (III) :**	**993 824,72**	**883 167,98**

construire
2 rue des Flandres
68100 MULHOUSE

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET DE RESULTATS 2014

CHARGES	2014	2013	PRODUITS	2014	2013
Achats :	102 051,82	103 150,82	Prestations de service :	1 141 152,01	1 094 887,12
Services extérieurs :	107 332,32	113 246,52			
Impôts et taxes :	27 779,27	27 586,06	Subventions d'exploitation :	354 641,67	327 610,55
Rémunération du personnel					
. Salaires bruts :	944 391,86	891 190,49			
. Charges sociales :	293 352,09	272 654,57			
. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi :	-52 052,00	-33 129,00	Reprises sur provisions :	0,00	2 684,27
Dotations aux amortissements :	47 692,49	63 655,49	Aides à la formation (OPCALIA Propreté) :	14 438,57	22 111,54
Dotations aux provisions :	9 538,00	2 842,46	Transferts de charges d'exploitation :	1 037,05	1 815,29
Charges diverses de gestion courante :	12,57	1 363,55	Produits divers de gestion courante :	366,95	261,78
CHARGES DE FONCTIONNEMENT :	**1 480 098,42**	**1 442 560,96**	**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT :**	**1 511 636,25**	**1 449 370,55**
Dotations aux provisions :	543,00	0,00	Reprises sur provisions :	0,00	876,00
Intérêts et charges assimilées :	0,00	0,00	Intérêts et produits assimilés :	17 085,18	15 378,10
CHARGES FINANCIERES :	**543,00**	**0,00**	**PRODUITS FINANCIERS :**	**17 085,18**	**16 254,10**
Charges excep./ opérations de gestion :	0,00	1 421,15	Produits excep. /opérations de gestion :	0,00	0,00
Charges excep./ opérations en capital :	0,00	1 050,00	Produits excep. /opérations en capital :	800,00	1 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	**0,00**	**2 471,15**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS :**	**800,00**	**1 000,00**
Impôts sur les sociétés :	0,00	0,00			
Excédent :	***48 880,01***	***21 592,54***	***Déficit :***		
TOTAUX :	**1 529 521,43**	**1 466 624,65**	**TOTAUX :**	**1 529 521,43**	**1 466 624,65**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Bénévolat	**17 424,01**	**16 528,49**	**Personnel bénévole**	**17 424,01**	**16 528,49**

ANNEXE

construire est une association agréée « entreprise d'insertion par l'économique » depuis le 19 mai 1994 par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace (Direccte Alsace), Unité territoriale du Haut-Rhin (UT 68) et, à ce titre, est autorisée à embaucher des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion.

Le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au total de 993 824,72 € et le compte de fonctionnement et de résultats de l'exercice se soldant par un bénéfice de 48 880,01 € ont été établis selon les dispositions du plan comptable général, des différents règlements du comité de la réglementation comptable (CRC), et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2) Règles et méthodes générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3) Immobilisations incorporelles et corporelles

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Les taux d'amortissements appliqués sont les suivants :

- progiciels :	100%
- matériel et outillage :	10% et 33,33%
- matériel de transport :	25%
- matériel de bureau :	25% et 33,33%
- mobilier de bureau :	10%

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur leur durée probable d'utilisation appréciée à la date de leur achat.

4) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) Règles et méthodes spécifiques au secteur associatif

- Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au compte :
• Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association
(compte 1026 du plan comptable des associations)
Elles sont affectées à des biens dont le renouvellement devra être financé par l'association. Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs et ne sont pas reprises au compte de résultats au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations concernées, en application des normes comptables des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC).

- Valorisation du bénévolat

Le temps passé par le président, la présidente déléguée, le trésorier et le trésorier adjoint de l'association aux fonctions de direction et de gestion financière a été valorisé sur la base mensuelle suivante :

président et présidente :	100 heures par an x 33,00 € =	3 300,00 €
trésorier :	360 heures par an x 33,00 € =	11 880,00 €
trésorier adjoint :	60 heures par an x 33,00 € =	1 980,00 €
soit un total annuel de :		17 160,00 €

Les frais de déplacement du président, réalisés à titre gratuit, sont constatés dans les comptes de l'association pour un montant de 264,01 €, ce qui augmente le montant total du bénévolat valorisé à 17 424,01 €.

Ces **contributions volontaires** et ces déplacements sont effectués à **titre gratuit** et ne sont à l'origine d'aucun flux financier pour l'association, ces apports en temps ne donnant lieu à aucune rémunération de la part de l'association.
Aucune rétribution de quelque nature que ce soit n'est allouée aux bénévoles.

6) Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés en application du règlement sur les passifs n° 2000-06.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à 33 386,00 € constituées par une provision pour indemnités de rupture de contrat de travail et par la provision pour indemnités de fin de carrière, dont 9 538,00 € dotés au titre de l'exercice 2014, provision estimée en application des règles décrites ci-après :

- méthode retenue = méthode prospective,
- intégration des charges sociales patronales = de 30 % à 50 % suivant les catégories salariales,
- taux de progression des salaires = estimation de l'inflation et de l'évolution du salaire minimum professionnel = 1,50 %,
- taux d'actualisation utilisé = 0,8370 % (taux des obligations à terme de l'Etat à 10 ans),
- taux de rotation du personnel = 5,00 %,
- âge de départ à la retraite = 65 ans

Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'une provision au bilan.

La provision pour indemnités de fin de carrière, fiscalement non déductible, fait l'objet d'une réintégration en vue de la détermination du résultat passible de l'impôt.

Aucune provision n'est constatée au titre des médailles du travail, en l'absence d'engagements prévus par la réglementation applicable.

Aucun risque environnemental ou assimilé n'est connu.

7) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, qui soit de nature à modifier les comptes de 2014 ou à faire l'objet d'une mention dans l'annexe, n'est intervenu depuis la date de clôture au 31 décembre 2014.

8) Engagements hors bilan

Néant.

9) Informations complémentaires

Informations relatives à la cotisation annuelle des membres

La cotisation annuelle des membres de l'association, d'un montant de 10,00 €, a été versée en 2014 par 12 personnes pour un montant total de 120,00 €.

Informations concernant le droit individuel à la formation (DIF)

- Le volume d'heures des droits ouverts au titre du DIF pour les salariés présents à l'effectif au 31 décembre 2014 s'élève à 2 419 heures, dont 839 heures de droits acquis au cours de l'année 2014.

- 132 heures ont été sollicitées dans le cadre du DIF au cours de l'année 2014.

Informations concernant le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Conformément aux recommandations de l'autorité des normes comptables (ANC), le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. Son montant au 31 décembre 2014 s'élève à 52 052 €.

Informations concernant les honoraires du commissaire aux comptes

Dans les comptes 2014, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 3 600,00 € HT correspondant à la mission de contrôle des comptes 2014 selon lettre de mission contractuelle.

Informations relatives aux effets de commerce clients remis à l'encaissement avant le 31 décembre 2014 et crédités en 2015 :

- Un effet de 2 239,92 € à échéance au 15 janvier 2015.
- Un effet de 31 173,00 € à échéance au 15 janvier 2015.
- Un effet de 294,00 € à échéance au 15 janvier 2015.
- Un effet de 1 756,80 € à échéance au 15 février 2015.

pour un total de 35 463,72 €.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2014

Tableau des mouvements des immobilisations au 31 décembre 2014

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	12 284,00 €	0,00 €	0,00 €	12 284,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	118 787,81 €	16 273,33 €	4 062,95 €	130 998,19 €
. Matériel de transport :	214 990,85 €	12 768,33 €	10 935,96 €	216 823,22 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	31 022,55 €	4 891,00 €	3 798,00 €	32 115,55 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières				
. Titres Crédit Coopératif Parts A :	15,25 €	0,00 €	0,00 €	15,25 €
. Titres Crédit Coopératif Parts B :	23 759,50 €	472,75 €	0,00 €	24 232,25 €
. Titres CCM Parts A :	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €
. Titres CCM Parts B :	6 000,00 €	14 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
. Comptes à terme CCM :	266 325,46 €	15 185,04 €	0,00 €	281 510,50 €
. Cautionnements :	2 637,36 €	0,00 €	0,00 €	2 637,36 €
. Prêts au personnel :	3 248,00 €	9 080,00 €	8 328,00 €	4 000,00 €
Total général :	679 085,78 €	72 670,45 €	27 124,91 €	724 631,32 €

Tableau des mouvements des amortissements au 31 décembre 2014

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
. Progiciels :	12 284,00 €	0,00 €	0,00 €	12 284,00 €
Immobilisation corporelles				
. Matériel et outillage :	83 311,35 €	16 379,79 €	4 062,95 €	95 628,19 €
. Matériel de transport :	167 240,73 €	25 409,19 €	10 935,96 €	181 713,96 €
. Mobilier, matériel de bureau et informatique :	24 154,46 €	5 903,51 €	3 798,00 €	26 259,97 €
. Avances et acomptes :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général :	286 990,54 €	47 692,49 €	18 796,91 €	315 886,12 €

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

Tableau des mouvements des provisions au 31 décembre 2014

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour dépréciation				
. Provision pour créances douteuses :	674,46 €	0,00 €	0,00 €	674,46 €
. Provision immobilisations financières :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour charges				
. Provision pour indemnités de rupture contrat	0,00 €	543,00 €	0,00 €	543,00 €
. Provision pour indemnités de fin de carrière :	23 305,00 €	9 538,00 €	0,00 €	32 843,00 €
Total général :	23 979,46 €	10 081,00 €	0,00 €	34 060,46 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

Produits d'exploitation	
. Clients :	257,50 €

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2014

Fournisseurs - factures non parvenues :	
. Fournitures :	1 622,02 €
. Carburant :	283,06 €
. Electricité :	218,42 €
. Honoraires :	4 320,00 €
. Téléphone :	148,78 €
Personnel - charges à payer :	
. Provisions pour congés payés :	75 712,39 €
Organismes sociaux - charges à payer :	
. Participation à la formation professionnelle continue :	14 686,69 €
. Participation à l'effort de construction :	4 188,61 €
. Charges sur provisions pour congés payés :	26 762,66 €
au 31 décembre 2014 :	127 942,63 €

PRODUITS A RECEVOIR AU 31 DECEMBRE 2014

. Clients - factures à établir :	2 527,20 €
. OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agrée) - factures à établir :	3 088,08 €
au 31 décembre 2014 :	5 615,28 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES 2014

NÉANT	
au 31 décembre 2014 :	0,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS 2014

. Produits de cession des éléments d'actifs cédés :	800,00 €
au 31 décembre 2014 :	800,00 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
. Créances rattachées à des participations		0,00 €		
. Prêts		4 000,00 €	4 000,00 €	
. Autres immobilisations financières		328 410,36 €		328 410,36 €
De l'actif circulant				
. Clients douteux ou litigieux		806,65 €	389,64 €	417,01 €
. Autres créances clients		228 198,54 €	228 198,54 €	
. Personnel et comptes rattachés		50,59 €	50,59 €	
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux		4 042,35 €	4 042,35 €	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices (CICE)	85 181,00 €	85 181,00 €	
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 654,99 €	1 654,99 €	
	Autres impôts et taxes	0,00 €		
	Divers	23 740,72 €	23 740,72 €	
. Débiteurs divers		2 424,72 €	2 424,72 €	
. Charges constatées d'avance		204,00 €	204,00 €	
Totaux :		678 713,92 €	349 886,55 €	328 827,37 €

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établts. de crédit	à 1 an maximum à l'origine	0,00 €			
	à plus d'un an à l'origine	0,00 €			
Emprunts et dettes financières diverses		0,00 €			
Fournisseurs et comptes rattachés		21 861,53 €	21 861,53 €		
Personnel et comptes rattachés		75 716,39 €	75 716,39 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		108 225,41 €	108 225,41 €		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €		
	Taxe sur la valeur ajoutée	65 027,10 €	65 027,10 €		
	Obligations cautionnées	0,00 €	0,00 €		
	Autres impôts et taxes	269,00 €	269,00 €		
Dettes s/immobilisations & comptes rattachés					
Autres dettes		39,43 €	39,43 €		
Produits constatés d'avance		257,50 €	257,50 €		
Totaux :		271 396,36 €	271 396,36 €		

INFORMATIONS SOCIALES : EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2014

	Femmes	Hommes	Total
Encadrants :	3	5	8
Administratifs :	2	1	3
Production :	6	5	11
Insertion :	20	15	35
au 31 décembre 2014 :	31	26	57

INFORMATIONS SOCIALES : REMUNERATIONS ET AVANTAGE EN NATURE

Salaires annuels bruts cumulés des trois personnes les mieux rémunérées :	120 700,00 €
Avantage en nature :	néant

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Association CONSTRUIRE
2, rue des Flandres
68100 MULHOUSE
Ce rapport contient 2 pages
Référence : OF / DF

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695

KPMG AUDIT EST
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
France

Téléphone : +33 (0)3 88 18 23 00
Télécopie : +33 (0)3 90 22 06 61
Site internet : www.kpmg.fr

Association CONSTRUIRE

Siège social : 2, rue des Flandres – 68100 MULHOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Mulhouse, le 15 mai 2015

KPMG Audit Est S.A.S.
Commissaire aux comptes

Olivier FRANK
Associé

KPMG Audit Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Colmar.

Siège social :
KPMG Audit Est
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 695 R.C.S. Strasbourg
TVA Union Européenne
FR 28 51 28 02 695